

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-22-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route,

VU, la demande de Monsieur Alain GOURBESVILLE, artisan maçon, pour des travaux de rénovation chez Monsieur Pierre DELOMENEDE dans une maison située 18-20-22 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR, pour stationner une benne à gravats à partir du jeudi 03 mars 2022,

Vu la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 3 places de parking devant le 18-20-22 Rue Saint Thomas Becket du jeudi 03 mars 2022 jusqu'au 17 mars 2022 inclus afin de permettre le stationnement d'un véhicule de travaux et d'une benne à gravats.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 03 mars 2022

Le Maire



Michel MAUGER